

[Traduction]

On peut tromper quelqu'un tout le temps, on peut tromper tout le monde un certain temps, mais on ne peut tromper tout le monde tout le temps.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de l'ancien député indépendant de Three-Rivers.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, pourrais-je rappeler à mon aimable collègue que ma ville s'appelle «Trois-Rivières»?

[Traduction]

M. Howard: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je signale que j'ai employé à dessein l'expression *Three Rivers* et je continuerai de le faire tant que le député et certains de ses amis ne cesseront pas de désigner par «Colombie-Britannique» la province d'où je viens et qu'ils ne commenceront pas à l'appeler par son vrai nom: *British Columbia*.

[Français]

M. Mongrain: Je dirai à mon aimable collègue que cela me ferait infiniment plaisir de le faire, à sa demande.

[Traduction]

M. Howard: Quant à moi, je parlerai désormais de «Trois-Rivières».

L'hon. M. Pickersgill: Cela ressemble à une leçon de bilinguisme.

● (7.40 p.m.)

M. Howard: Je veux exprimer mon admiration à l'égard d'un certain aspect du parti libéral, et je le fais de bonne grâce. Après avoir écouté le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand), il me semble que les libéraux, quelle que soit leur origine, sont extrêmement habiles à justifier n'importe quelle initiative en déformant la vérité et en interprétant mal les mots. Le ministre a évidemment entrepris d'étayer un argument très faible en utilisant la citation la moins solide qu'il ait pu trouver dans le hansard. Je le félicite de son succès.

Le Règlement nous oblige à croire un ministre sur parole. Dans ces circonstances, nous sommes tenus d'accepter la parole du ministre du Travail (M. Nicholson) sur ce qui s'est produit avant le point du jour. De plus, nous devons traiter MM. Claude Jodoin et Cutler de menteurs, par suite de leurs témoignages.

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, [M. Mongrain.]

j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir qui a traité MM. Jodoin et Cutler de menteurs?

[Traduction]

M. Howard: Si le ministre m'avait écouté, il aurait peut-être compris ce que je disais. Pour sa gouverne, je vais donc me répéter. Le Règlement de la Chambre exige que nous acceptions la parole des députés. Nous devons donc croire que le ministre du Travail nous a fidèlement rapporté ce qui s'est passé lors de ces réunions. S'il y a contradiction entre ce qu'a dit le ministre et ce qu'ont dit M. Jodoin et M^e Cutler, nous devons accepter la version du ministre et, par conséquent, considérer les deux autres comme des menteurs.

L'hon. M. Marchand: Cela n'est pas vrai.

M. Howard: C'est une situation regrettable, mais voilà ce que les honorables vis-à-vis nous demandent de faire. Pour ma part, j'estime que c'est abuser du Règlement de la Chambre. Malheureusement, pareille situation se perpétuera aussi longtemps que le gouvernement insistera aveuglément pour forcer le Parlement à adopter ce projet de loi et aussi longtemps qu'il refusera d'accepter la solution prudente que le député d'York-Sud (M. Lewis) préconise dans son amendement.

Si les honorables vis-à-vis voulaient suivre nos conseils et y aller avec précaution, acceptant de déférer ce projet de loi à un comité où M. Jodoin et M^e Cutler pourraient témoigner, le comité pourrait peut-être en venir à une conclusion quant aux faits. Comme l'ont signalé de nombreux députés et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la clé de toute l'affaire est de savoir qui a dit quoi et qui s'est engagé à quoi. En toute déférence pour le Règlement et le ministre, j'avoue franchement qu'en ce moment je ne suis pas disposé à accepter la version du ministre quant à ce qui s'est passé car, à diverses reprises, quand il a pris la parole à la Chambre sur cette question, il a évité de se compromettre, il a cherché des faux-fuyants et a refusé de répondre franchement.

● (7.50 p.m.)

Dans une situation comme celle-ci, peut-être unique dans l'histoire des relations patronales-syndicales, et dans l'histoire parlementaire, le moment était mal choisi pour le ministre du Travail de se montrer réticent, de garder le silence sur une question d'importance vitale: devrait-il y avoir ou non arbitrage obligatoire. J'aimerais vous lire ce qu'a dit le ministre, comme d'autres députés l'ont fait. Le 14 juin, le ministre a annoncé le